

Hérouville, le 03 avril 2018

La Secrétaire Générale

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants  
du premier degré

Secrétariat de l'Adjoint

**Objet : Information Admission CAFIPEMF**

**Textes réglementaires :**

1. Arrêté ministériel du 20 juillet 2015
2. Circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015
3. Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (BO n°30 du 23 juillet 2015)
4. Synthèse des compétences du candidat (BO n°30 du 23 juillet 2015)

Dossier suivi par :  
Claude CHOTTEAU  
Adjoint au Directeur académique

Téléphone :  
02 31 45 95 04

Télécopie :  
02 31 45 96 36

Serveur vocal :  
02 31 45 96 00

Mél.  
dsden14-iena@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036  
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

Le CAFIPEMF a été rénové à compter de la session 2016. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur.

**1 - Formation :**

Des modules de formation sont proposés aux candidats pour préparer aux épreuves d'admission. Deux journées de formation sont d'ores et déjà planifiées :

- Mercredi 18 avril 2018, 9h-16h30, ESPE Caen
- Mercredi 13 juin 2018, 9h-16h30, ESPE Caen

**2 - Conditions d'inscription :**

Peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission :

- les candidats déclarés admissibles à la session 2018 ;
- les candidats qui bénéficient de l'admissibilité des années précédentes dans les limites prévues par la circulaire du 21/07/2015 ; il est rappelé que les candidats, déclarés admissibles lors d'une session précédente, gardent le bénéfice de cette admissibilité pour deux nouvelles sessions de l'examen. Les candidats disposent d'un délai de quatre ans après la fin de la session d'admissibilité pour se présenter aux seules épreuves d'admission ;
- les candidats déjà titulaires d'un CAFIPEMF et souhaitant obtenir un CAFIPEMF spécialisé. Ces personnels devront à nouveau se présenter aux épreuves d'admission dans le cadre de l'option choisie.

**Les candidats désirant s'inscrire aux épreuves d'admission pour la session 2019 et remplissant les conditions requises, devront faire connaître leur intention de participer à ces journées de formation à Rachel EBODE, CPD Formation initiale et continue, [dsden14-cpdformation@ac-caen.fr](mailto:dsden14-cpdformation@ac-caen.fr), au plus tard le 09 avril 2018.**

Françoise LAY



Copie à :

- Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale